

panorapresse.ouest-france.fr

La loi sur la laïcité a 120 ans : les élèves de l'école publique réalisent une mosaïque

~3 minutes

Tous les élèves de l'école publique de [Bellême](#) se sont retrouvés, mardi 9 décembre, afin de célébrer les 120 ans de la loi sur la laïcité.

Un travail de patience, mais surtout d'écoute de l'autre et de partage. Les enfants de l'école publique de [Bellême](#) ont créé une œuvre pour les 120 ans de la loi sur la laïcité, la séparation de l'Église et de l'État (votée le 9 décembre 1905).

5 125 bouts de papiers collés

Mardi 9 décembre, ils se sont donc tous retrouvés sous le Porche afin de venir accrocher leur grande toile multicolore. À l'aide d'une multitude de petits carrés, ils ont inscrit le mot LAICITE en capitales. La présence de ces 130 enfants (les plus petits étant restés à la sieste) n'a pas manqué d'animer les lieux...

« Chaque classe a créé une couleur puis les élèves ont tous découpé un petit carré de 4 cm », détaille Samuel Cogneau, le directeur. « Ensuite, il a fallu revenir coller ces petits carrés sur la banderole et former les lettres. »

Un travail pas si simple pour les enfants, mais qui a permis de concrétiser le « vivre ensemble ».

C'est tout un symbole, le partage et le mélange.

Samuel Cogneau,
le directeur

Au total, pas moins de 5 125 petits bouts de papier ont été juxtaposés sur la banderole.

**« On peut vivre
ensemble
en se respectant »**

[Rémy Tessier](#), le maire, était présent accompagné de plusieurs élus. Ils ont salué l'application nécessaire des enfants ainsi que la mobilisation des enseignants. « La formation à la citoyenneté au sein des écoles est très importante », a souligné [Maurice Lony](#), maire-adjoint à la vie scolaire. « La laïcité est un des fondements de la République. On peut vivre ensemble en se respectant. »

À voix haute, des élèves en classe de CM1 et [CM 2](#) ont rappelé les grands principes de la laïcité dont la première pierre fut posée avec la Loi Ferry de 1882 (l'école publique devient laïque). « La loi sur la laïcité permet la liberté de conscience et l'égalité des citoyens », peut-on entendre.

Depuis le 15 mars 2004, il est interdit aux élèves de l'école publique de porter des signes et des tenues qui montrent l'appartenance à une religion.

Nathalie LEGENDRE



Un beau projet porté par l'ensemble de l'équipe pédagogique. | Nathalie LEGENDRE



Les élèves ont présenté leur banderole, visible sous le Porche à [Bellême](#). | Nathalie LEGENDRE





Les CM1 et CM2 ont lu les grands principes de la laïcité. | Nathalie LEGENDRE